



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Marjorie DEFRETIN ; Alain GAUSIN ; Jean Marc MACKRE ; Damien DALLA COSTA ; Eric MAJORCZYK ; Annie MATHON ; Guido GHERARDINI ; Patrice WIESZCZOSZYNSKI ; Nadine DARCO ; Marie Laure DOXIN.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour une demande de subvention auprès du Département du Nord dans le cadre du dispositif Villages et Bourgs – Voiries communales pour la réparation des nids de poule rues des Frères sans et résidence Le Lori.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Marjorie DEFRETIN a été nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

= > Adopté à l'unanimité

III. DELIBERATIONS

1. RGPD – Signature de la convention tripartite CDG59-CCCO-Commune de Rieulay

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, est entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) dans les organismes publics ou autorités publiques traitant des données à caractère personnel.

Afin d'aider les communes de son territoire à se mettre en conformité vis-à-vis de cette nouvelle réglementation, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent propose à ses communes membres un projet de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données, mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59), par l'intermédiaire de son service Cre@tic.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données.

= > Adopté à l'unanimité.

2. CDG59 - Convention d'adhésion au dispositif interne de signalement à l'intégrité physique, d'acte de violence, de harcèlement, de discrimination, de menaces ou actes d'intimidation

Toute autorité territoriale, qu'elle soit ou non affiliée au Cdg59, a l'obligation de mettre en place, au 1^{er} mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes.

Les centres de gestion de la fonction publique doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande.

Afin de permettre aux collectivités publiques concernées de remplir cette nouvelle obligation, le CDG59 propose de mettre en place un dispositif de signalement auquel elles pourront adhérer par convention.

La convention d'adhésion serait conclue jusqu'au 31 décembre 2024.

L'assemblée délibérante a décidé de confier au Cdg59 le dispositif de signalement prévu à l'article 6 quater A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, et autorise Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au dispositif proposé par le Cdg59.

= > Adopté à l'unanimité

3. Appel à projet Aménagement durable 2021-2022 du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout a lancé un appel à projets permettant de bénéficier d'une étude préalable à la programmation et/ou à la conception d'un projet d'aménagement durable exemplaire au regard du développement durable et de la Charte du Parc. Cet Appel à Projet entend soutenir les études de programmation et/ou de conception (hors cadre réglementaire) de projets d'aménagement exemplaires au regard du développement durable et de la Charte du Parc.

Le PNR Scarpe-Escout apportera un appui financier à hauteur de 50% du coût de l'étude plafonné à 20 000 € TTC par projet.

Compte tenu de l'Opération d'Aménagement et de Programmation inscrite au Plan Local d'Urbanisme de la Commune prévoyant 58 implantés en profondeur des rues Lanoy (RD47), Jaurès et des Sarts (RD143), axes structurants de Rieulay,

Compte tenu de l'obligation pour la commune de réaliser des études et des expertises pour la réflexion du projet d'OAP et de l'aménagement du site au regard des spécificités du territoire (Zone Natura 2000, ZNIEF et ENS) et des nombreuses contraintes posées telle que préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et des identités paysagères, ...

L'assemblée délibérante a approuvé la candidature de la commune de Rieulay pour l'appel à projet Aménagement durable du PNR et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet appel à projet.

= > Adopté à l'unanimité

4. Dispositif d'aide aux installations économes en énergie

En séance du 13 octobre 2020, le conseil municipal a délibéré sur le dispositif d'aide financière locale aux installations économes en énergie dans la commune de Rieulay et sur ses modalités de versement.

Initialement, le versement de l'aide financière communale était octroyé après validation des services de l'État dans le cadre du crédit d'impôt.

L'Etat a instauré comme principale aide pour la rénovation énergétique le dispositif « MaPrimeRénov' » au détriment du crédit d'impôt.

Par conséquent, il y a lieu d'adapter le dispositif d'aide communale à « MaPrimeRénov' ». Ainsi, le versement de l'aide communale sera éligible après présentation d'un justificatif d'éligibilité à « MaPrimeRénov' » par toute personne faisant une demande d'aide communale.

Il est précisé que les dépenses éligibles délibérées en date du 20 octobre 2020 restent inchangées.

= > Adopté à l'unanimité

5. Demande de subvention Villages et bourgs – Voiries communales auprès du département du Nord

Parmi les projets envisagés par la commune au cours de l'année 2022, le projet de réfection de voiries communales et plus précisément de réparation des nids-de-poule de la rue des Frères Sans et de la résidence Le Lori à Rieulay est éligible au dispositif ADVB « Voiries communales ».

Le dispositif ADVB-Voiries communales financerait les projets d'un montant minimum de travaux de 8 000 euros Hors taxes à un taux de 50 %. Le montant des travaux total pour les 2 rues s'élèverait à 24 619 euros Hors Taxe.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la réfection des nids-de-poule de la rue des Frères Sans et de la résidence Le Lori.

= > Adopté à l'unanimité.

6. Motion de soutien et de solidarité avec le peuple ukrainien prise par le conseil municipal

Le jeudi 24 février 2022, la Russie a lancé une opération militaire d'envergure contre l'Ukraine. La 1^{ère} vague de tirs de missiles a touché les centres de commandements militaires et d'autres bâtiments dans plusieurs villes ukrainiennes, entraînant d'ores et déjà des pertes militaires et civiles.

Cette agression de la Russie non provoquée par l'Ukraine, pays souverain et indépendant, constitue une violation flagrante du droit international. Monsieur Poutine a ainsi

délibérément décidé de bafouer la souveraineté de l'Ukraine et porte atteinte à la paix et à la stabilité de l'Europe.

En ces jours sombres, nos pensées vont au peuple ukrainien, à ses femmes, hommes et enfants innocents qui craignent pour leur vie.

Nous appelons également la Russie à respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances.

Nous appelons à la protection et au respect de tous les civils.

Nous soutenons le droit au peuple ukrainien de vivre dans un pays en paix, prospère et souverain.

Le conseil municipal est solidaire du peuple ukrainien et appelle la Russie à chercher des solutions visant à une résolution pacifique du conflit dans les délais les plus brefs.

7. Mission locale - Rapport d'activités 2020

L'assemblée délibérante a pris acte du rapport d'activités 2020.

8. Questions diverses

Police municipale intercommunale (Hornaing, Rieulay, Wandignies-Hamage)

Monsieur le maire informe l'assemblée de la réflexion engagée entre les 3 communes pour la mise en place d'une police municipale intercommunale qui aurait pour objectif de lutter contre la délinquance routière et la vitesse excessive, les problèmes de stationnement et les dépôts sauvages constatés dans le village.

Une convention pourrait être signée entre les 3 communes pour mutualiser les moyens d'actions à Rieulay.

Madame Doxin s'oppose au principe d'une police municipale estimant que cela relèverait davantage de la police nationale.

Monsieur le maire explique que les moyens de la police nationale ne permettent pas d'interventions régulières dans le village et rappelle les nombreuses infractions constatées tels que les problèmes de vitesse rue Caby, rue Suzanne Lanoy et rue des Sarts pour lesquels de nombreux riverains se plaignent régulièrement.